



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Egypte

Question écrite n° 4691

Texte de la question

Dans la banlieue du Caire une université privée nommée « Université française d'Egypte » doit très prochainement ouvrir ses portes. Placée sous la tutelle du ministère égyptien de l'enseignement supérieur, elle devrait accueillir, après une phase de lancement de quatre ans, 3 500 étudiants dans un pays où le français est la deuxième langue vivante la plus enseignée après l'anglais. Au nombre des organismes soutenant ce projet, figure l'ambassade de France en Egypte. C'est pourquoi, M. Georges Ginesta demande à M. le ministre des affaires étrangères de bien vouloir lui préciser la nature des engagements pris par la France dans ce projet.

Texte de la réponse

L'« université française d'Egypte » (UFE) a ouvert ses portes en octobre 2002 à une première promotion d'une quarantaine d'étudiants égyptiens. Elle regroupe actuellement deux filières universitaires (gestion des affaires et des systèmes d'information-langues étrangères appliquées). D'autres filières (ingénierie, architecture/urbanisme) seront mises en place progressivement. En régime de croisière, l'université devrait recevoir 400 inscriptions par an. L'effectif visé en 2007 est de 2 500 au total. Les étudiants seront issus, pour nombre d'entre eux, des établissements secondaires bilingues qui scolarisent actuellement près de 45 000 élèves égyptiens et qui sont soutenus au travers de notre coopération bilatérale. Le projet d'UFE a été initié en 1997 par un groupe d'hommes d'affaires, d'universitaires et de hauts fonctionnaires égyptiens qui a présenté à notre ambassade une étude proposant la création d'une université privée de langue française en Egypte. L'objectif principal de ses promoteurs était de créer un établissement d'enseignement supérieur contribuant au développement de l'Egypte en offrant, au Caire, une formation universitaire professionnalisante de qualité et en français. L'UFE doit également permettre à notre langue de retrouver une position significative dans l'enseignement supérieur égyptien et, à terme, d'offrir de nouveaux débouchés aux étudiants francophones et de contribuer à la création au Caire d'un pôle de formations supérieures francophones qui s'ajoutera au pôle proche-oriental actuellement constitué à Beyrouth. Ce projet a reçu un soutien constant des autorités des deux pays, au plus haut niveau. La partie française a mené, à la demande des promoteurs égyptiens, les premières études de faisabilité par le biais de son opérateur Edufrance puis de la FNEGE (Fondation nationale pour l'enseignement et la gestion des entreprises). A l'issue de celles-ci, en septembre 2001, le ministère des affaires étrangères a mis à la disposition du projet un poste d'expert international dont la mission principale était l'élaboration des cursus et la mise en place des partenariats universitaires franco-égyptiens (Paris-IX-Dauphine, Paris-III-Sorbonne Nouvelle). Par ailleurs, une aide financière à hauteur de 30 000 euros a été apportée par le ministère à la création d'un important fonds documentaire pour la bibliothèque de l'université. Afin de permettre l'ouverture prochaine d'une filière d'ingénierie en partenariat avec les établissements regroupés au sein de Paris Tech, le ministère des affaires étrangères se propose d'y affecter un deuxième expert-assistant technique à compter de janvier 2003. En outre, dès que la société gérant l'université aura été constituée, le Trésor français serait prêt à contribuer au développement de cet établissement par un don de 760 000 euros en provenance du fonds de conversion de créances. Enfin, d'importants investisseurs français implantés en Egypte se sont engagés à apporter des contributions en capital, matériels et bourses d'études. L'ouverture et le développement de l'UFE est un

événement majeur pour l'approfondissement de la coopération bilatérale et le renforcement de la présence culturelle et linguistique française en Egypte. Le soutien français à ce projet tient à la fois au fait que ce sont des personnalités égyptiennes éminentes qui ont souhaité s'y investir, en jugeant qu'une demande existait pour ce type d'établissement, que les autorités égyptiennes ont donné leur plein appui à cette initiative et que le niveau d'enseignement de l'université sera garanti par les accords passés avec des établissements français d'excellence dans le cadre d'une coopération académique paritaire.

Données clés

Auteur : [M. Georges Ginesta](#)

Circonscription : Var (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4691

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 octobre 2002, page 3500

Réponse publiée le : 6 janvier 2003, page 29